

IXe ANNEE

1893



1 NOVEMBRE

No. 11



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

XXXIV

LE CHAPITRE DE 1221.

L'ORDRE avait donc un Cardinal protecteur et une Règle approuvée par une bulle papale. Le texte de cette Règle renferme beaucoup de passages de l'Evangile. Le Fr. Jordan nous dit à ce sujet :

“ Le B. François voyant le Fr. Césaire instruit dans les lettres sacrées, le chargea d'ornez des paroles de l'Evangile la Règle qu'il avait lui-même conçue en termes simples. Ce qui fut fait.” (chron., n. 15.)

D'autre part, en l'absence prolongée de leur Bienheureux Père, “ les frères avaient ouï sur son sujet des rumeurs diverses : les uns le disaient mort, d'autres tué, d'autres naufragé ; ce qui avait troublé fortement les esprits ; mais quand on apprit qu'il était